

« Ce dossier sent le pétrole » - Me Mario Stasi

mardi, 22 juin 2010

CNRI – « Quelqu'un disait récemment que ce dossier sentait le pétrole. Quelque fois le pétrole se répand, non seulement en Floride mais jusque sur les marches du palais de justice. Alors est-ce que c'est cela ? », déclarait Me Mario Stasi dans une conférence le 17 juin au siège de la Ligue des droits de l'Homme.



« Le 17 juin 2003, une rafle de la police française est lancée contre le Conseil national de la Résistance iranienne et débouche sur la garde à vue puis la mise en examens de ses dirigeants et le blocage de ses avoirs. Il a été dénoncé plus tard que l'attaque contre ces opposants avait été décidée lors du voyage à Téhéran du ministre des Affaires étrangères, Dominique de Villepin. Depuis sept ans, tout a été fait pour éviter le non lieu-général qui s'impose. Aucune complaisance ne peut être de mise aujourd'hui vis-à-vis du régime de Téhéran. Le temps est venu pour la justice française de démontrer son indépendance en clôturant ce dossier enlisé ». Tel est le thème de la conférence de presse qui s'est tenue le 17 juin 2010 à la Ligue des droits de l'homme. Sous la houlette de Jean-Pierre Dubois, président de la LDH, étaient réunis Me Henri Leclerc, président d'honneur de la LDH, Me Patrick Baudouin, président d'honneur de la FIDH, Me Mario Stasi, ancien bâtonnier de Paris, Me Joseph Cohen-Sabban, Jean-Michel Belorgey, ancien président de l'intergroupe parlementaire de la LDH, François Colcombet, ancien juge-conseil à la cour de cassation, et Mohammad Mohaddessine, président de la commission des Affaires étrangères du CNRI.

Voici des extraits de l'intervention de Me Mario Stasi :

Les avocats que nous sommes autour de cette table, nous ne nous prononçons pas sur la situation en Iran en tant que telle. Nous avons notre idée sur ce que c'est la défense des libertés, ici comme là-bas. La défense de la vie humaine ici comme là-bas. Ce que représente les conditions d'un détenu, ici comme là-bas et ce qui se fait là-bas avec en plus l'impossibilité de le dire et de le dénoncer sans risquer sa vie, nous blesse profondément. C'est vrai. C'est en tant que citoyen d'un monde que nous voudrions libre, où nous voudrions que les gens puissent s'exprimer, choisir, voter, en un combat loyal où les forces ne sont pas pipées dans des conditions scandaleuses. Je ne sais pas si j'ai parlé de l'Iran en parlant de ça. C'est chacun d'entre vous qui répondra.

Cela étant dit, c'est vrai que nous les avocats, nous avons une charge, qui est celle de mener le mieux possible cette instruction ouverte dans les conditions qui vous ont été rappelées et qui n'en finit pas de finir. Car c'est vraiment là où nous en sommes. Qu'est-ce qu'il y a eu de neuf depuis ce jour de juin 2003, sept ans ? Rien ou presque. Alors si, un petit détail.

Il y a eu en 2007, ce que l'on a appelé un réquisitoire supplétif. On s'est aperçu que tout compte fait les accusations de terrorisme ne correspondaient à rien. Alors il a fallu trouver autre chose. Et l'on s'est orienté vers le côté financier du dossier : escroquerie. Au début on avait même pensé : financement d'activités terroristes. Manque de chance, les juridictions européennes ont dit qu'il n'y avait pas d'activités de terrorisme. Alors il fallait trouver autre chose, puisqu'il faut autre chose pour maintenir cette instruction en cours. Et l'on a imaginé des faits nouveaux, Sic, des faits nouveaux qui apparaissent maintenant et qui seraient des faits d'escroquerie (...)

Voilà comment petit à petit on élabore un dossier pour construire, à partir d'éléments nouveaux, dont on s'aperçoit pour finir que ce sont tous des éléments qui résultent de constats antérieurs à 2003, qu'on essaie de maintenir la réalité de ce dossier (...)

Bien sûr les juges sont libres, tous les juges d'instructions sont libres, chacun le sait, chez nous surtout, ils feront ce qu'ils pourront, ils feront ce qu'ils devront et nous allons voir (...)

Quelqu'un disait récemment que ce dossier sentait le pétrole. Quelque fois le pétrole se répand, non seulement en Floride mais jusque sur les marches du palais de justice. Alors est-ce que c'est cela ? Ne me faites surtout pas dire ce que je n'ai pas dit, mais libre à vous de penser que je le pense, ce qui revient au même.

Je suis content d'avoir pu être avec vous même si c'est tard et si c'est peu. Ce n'est pas peu, c'est tout entier et c'est de tout cœur car la cause que vous défendez est celle d'un peuple libre d'un pays que je connais, vous m'autoriserez à vous dire que je l'aime et vous comprendrez pourquoi ce qui lui arrive nous touche tous, me touche personnellement, nous touche tous, citoyens que nous sommes, avocats que nous sommes, j'ajoute : ami de l'Iran que j'aime être et d'un Iran que j'aimerais aimer plus encore, mais ça ne dépend pas que de nous.

Close Window